



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/06/20/4 portant sur

L'AUTORISATION DU PRESIDENT A NOTIFIER ET SIGNER LE MARCHE DE FOURNITURES ET DE SERVICES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES FORMATIONS DE PROTHESISTE DENTAIRE DU CAMPUS SUD DES METIERS SELON UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 20 juin 2022

PARTICIPANTS

Madame Maryline PELOU - Inspectrice des finances publiques – Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

45 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, KLEINKLAUS Christophe, MASSÉ Philippe, NOIRAY Florent, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame et Monsieur, BOVIS Jessica – Secrétaire, NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, COURTADE Anny, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, LAYLY Eric, MANE Jean, MESSINA Aurélie, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, Marcel RAGNI, VALENSA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, GRECH Stéphane, MOLINES Gérard, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, **Conseillers Techniques**



CONTEXTE

L'objectif du Campus Sud des Métiers est de répondre aux besoins des entreprises, en matière d'emploi, en insérant les jeunes dans la vie professionnelle grâce à l'orientation, l'alternance et l'apprentissage. Le Campus Sud des Métiers ouvrira ses portes sur 23 000 m² pour accueillir près de 2 000 apprenants, au cœur de l'Eco- Vallée et de la Métropole de Nice Côte d'Azur.

Dans le cadre de son développement, le Campus Sud des Métiers élargit son offre de formation au secteur de la prothèse dentaire pour la rentrée de septembre 2022. Deux nouvelles formations seront déployées et chacune de ces formations nécessite des besoins en équipements, mobiliers et matériels particuliers.

Par ailleurs, certains équipements, matériels et mobiliers déjà existants seront transférés entre le site du CFA de la Métropole Nice Côte d'Azur de Carros et celui du Campus Sud des Métiers de Nice.

C'est pourquoi, la CCI NCA a lancé une consultation ayant pour objet les prestations de fournitures et de services dans le cadre de l'intégration des formations au sein du Campus Sud des Métiers.

Le marché est décomposé selon les 3 lots ci-dessous :

Lot 1 : Acquisition d'équipements et de matériels spécifiques de la prothèse dentaire.

Lot 2 : Fourniture de mobiliers spécifiques à la prothèse dentaire

Lot 3 : Démontage, transfert, remontage et remise en service des équipements, matériels et mobiliers entre 2 sites de formation le CFA de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le marché est à prix mixtes avec une partie forfaitaire et une partie à bons de commande.

L'estimation budgétaire est la suivante :

- › Estimation annuelle partie à bons de commande (DQE) en HT :

Lot 1: 91 040€ HT

Lot 2: 67 180€ HT

- › Estimation annuelle partie forfaitaire (DPGF) en HT :

Lot 3: 32 750€ HT

Le montant maximum du marché est calculé de la manière suivante :

Pour les lots 1 et 2 : le marché est traité sur la base de prix unitaires figurant dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) et exécuté à bons de commande.

- › Montant annuel minimum (par lot) : sans objet
- › montant annuel maximum (par lot) :

Lot 1: 115 000€ HT

Lot 2: 85 000€ HT

Lot 3 : Il est traité sur la base d'un prix forfaitaire figurant sur la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Ainsi, le montant maximum sur la durée globale du marché est de **232 750€ HT**.

La **durée du marché** est liée à la nécessité de bénéficier de l'ensemble des fournitures avant le début des formations. Les formations seront actives début septembre avec l'accueil de 40 apprentis.

Lot 1 Acquisition d'équipements et de matériels spécifiques de la prothèse dentaire : le marché est conclu pour 8 mois à compter de la notification, non reconductible



Lot 2 Fourniture de mobiliers spécifiques à la prothèse dentaire : Le marché est conclu pour 4 mois à compter de la notification, non reconductible

Lot 3 Démontage, transfert, remontage et remise en service des équipements, matériels et mobiliers entre 2 sites de formation le CFA et le Campus Sud des Métiers. Le marché est conclu pour 3 mois à compter de la notification, non reconductible

Lors des séances du Bureau du 10 janvier 2022 et de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2022, les instances précitées de la CCINCA ont été informées de ce besoin à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2022.

Toutefois, le marché a été recensé par erreur en procédure adaptée, pour un montant de 180K€ en fournitures et services.

Par conséquent, au vu des montants, le seuil de procédure applicable à cette consultation est celui de la procédure d'appel d'offres, et non plus celui de la procédure adaptée.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

VU :

- › Les articles L2124-1, L 2124-2 et R.2124-1, R. 2124-2 du Code de la Commande publique ;
- › Les articles 48, 112.2 du Règlement intérieur de la CCI NCA ;
- › L'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte-d'Azur : « Guide interne des marchés publics de la CCINCA et de ses filiales ;
- › Le Rapport d'analyse des offres
- › L'avis favorable de la Commission de la Commande Publique du 10 juin 2022 ;
- › L'avis favorable du Bureau électronique en date du 15 au 17 juin 2022,
- › La Délibération n°AG2022/01/17 de l'Assemblée Générale de la CCINCA, en date du 17 janvier 2022.

CONSIDERANT :

- › **Que les principales caractéristiques prévues par le marché sont les suivantes :**
 - › Le présent marché a pour objet les prestations de **fournitures et de services dans le cadre de la mise en place de la formation prothèse dentaire du Campus Sud des Métiers selon une procédure d'appel d'offres ouvert ;**
 - › La consultation a été réalisée en lots séparés, conformément au Code de la commande publique, pour favoriser la concurrence entre les entreprises et leur permettre, quelle que soit leur taille, d'accéder à la commande. Pour cela, le marché a été décomposé en 3 lots :
 - **Lot 1** : Acquisition d'équipements et de matériels spécifiques de la prothèse dentaire.
 - **Lot 2** : Fourniture de mobiliers spécifiques à la prothèse dentaire
 - **Lot 3** : Démontage, transfert, remontage et remise en service des équipements, matériels et mobiliers entre 2 sites de formation le CFA de la Métropole Nice Côte d'Azur situé au - 9, avenue de la Colle Belle - 06510 Carros et le Campus Sud des Métiers 13 avenue Simone Veil 06200 Nice.



- ▶ Que lors des séances du Bureau du 10 janvier 2022, et de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2022, les instances précitées de la CCI NCA ont été informées de ce marché, à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2022. Toutefois, le marché a été recensé par erreur en procédure adaptée pour un montant de 180K€ en fournitures et services. **Par conséquent, au vu des montants, le seuil de procédure applicable à cette consultation est celui de la procédure d'appel d'offres, et non plus celui de la procédure adaptée.**
- ▶ Que la mise en place desdites formations au Campus Sud des Métiers est prévue à la rentrée de septembre 2022. Ainsi, pour tenir cette échéance, la publication de la consultation est intervenue le 12 avril 2022, pour une remise des offres le 17 mai 2022 à 12 heures afin de présenter le dossier à la Commission de la Commande Publique le 10 juin 2022,
- ▶ Que le marché devra être notifié au plus tard le 28 juin 2022, pour une réalisation de la prestation durant les mois de juillet et août 2022 ;
- ▶ Que la Commission de la Commande Publique du 10 juin 2022 a donné un avis favorable à l'attribution de ces 3 lots au soumissionnaire suivant :
 - ▶ **Lot n°1** : ARSEUS LAB pour un montant de 82 746.56 € HT,
 - ▶ **Lot n°2** : ARSEUS LAB avec un montant de 60 470 € HT,
 - ▶ **Lot n°3** : ARSEUS LAB avec un montant de 8 500 € HT,
- ▶ Que l'offre remise par le soumissionnaire ARSEUS LAB pour les 3 lots s'est avérée être avantageuse économiquement :
 - ▶ Que pour le **lot 1**, l'offre de ARSEUS LAB est inférieure de - 9.11% par rapport à l'estimation.
 - ▶ Que pour le **lot 2**, l'offre de ARSEUS LAB est inférieure de - 9.99% par rapport à l'estimation.
 - ▶ Que pour le **lot 3**, l'offre de ARSEUS LAB est -74.05 % inférieure à l'estimation du pouvoir adjudicateur. Par conséquent le pouvoir adjudicateur a suspecté cette offre comme étant une offre pouvant être qualifiée d'offre anormalement basse. Le pouvoir adjudicateur a ainsi envoyé une demande au soumissionnaire pour justifier la viabilité de ces prix le 01 juin 2022. Le soumissionnaire ARSEUS LAB a répondu dans les délais justifiant la viabilité des prix pratiqués.
- ▶ Que l'article 112.2 du Règlement intérieur de la CCI NCA dispose que les marchés formalisés qui ne relèvent pas du fonctionnement courant de la CCI NCA doivent faire l'objet d'une autorisation du Président par l'Assemblée Générale avant le lancement de la procédure, **ou avant leur notification et leur signature avec le titulaire sélectionné ;**
- ▶ Que des lors une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire afin d'autoriser le Président à signer et notifier le marché en cité ci-dessus, passé selon une procédure formalisée d'Appel d'offres ouvert ;

DECIDE

- ▶ **D'ACCORDER** une autorisation au Président pour signer et notifier le marché ayant pour objet les prestations de **fournitures et de services dans le cadre de la mise en place des formations de prothésiste dentaire du Campus Sud des Métiers selon une procédure d'appel d'offres ouvert** :
 - ▶ **Lot n°1** avec ARSEUS LAB pour un montant de 82 746.56 € HT,
 - ▶ **Lot n°2** avec ARSEUS LAB avec un montant de 60 470 € HT,
 - ▶ **Lot n°3** avec ARSEUS LAB avec un montant de 8 500 € HT,



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62
Nombre de participants à la séance : 45 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de départs : 0
Nombre de votes exprimés : 39 (*quorum : 32, atteint*)

Abstention : 6

Contre : 0

Pour : 39

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 20 juin 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO